



## REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS



## Note d'information (Tableau des modifications)

Mise à Jour Dossier de Règlement de Présélection N° PPP-27/2023 - Rev 01

Sous la référence Révision n°01/2023 du 28/09/2023

Date limite: 25 octobre 2023

Pour la réhabilitation, le financement, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des infrastructures régionales de gestion des déchets industriels spéciaux en Tunisie implantées dans les gouvernorats de Zaghouan, de Sfax et Gabès en un seul et unique lot sous forme d'un Partenariat Public-Privé.

Page	Dossier n°PPP-27/2023	Dossier n°PPP- 27/2023-Rev 01
14	13.2. Dossier de candidature	
	iv. Capacités financières du candidat	A supprimer
15	13.3 Dossier Administratif (Pièce n°10) :	
	Capacités financières du candidat	A supprimer
17	<ul> <li>a. Situation nette des fonds propres : Le Candidat (la société individuelle ou le Groupement dans son ensemble) doit justifier d'une Situation Nette Des Fonds Propres d'au moins trente millions DT (30 MDT) pour chacune des années (2019-2020-2021).</li> </ul>	A supprimer
	En cas de Groupement, le Chef de File devra justifier, à lui seul, une Situation Nette Des Fonds Propres d'au moins quinze millions DT (15 M DT) pour chacune des années (2019-2020-2021).	
	Le formulaire à remplir par chaque Candidat est présenté en annexe 15 du présent Dossier de Présélection.	
	<ul> <li>Ratio de solvabilité : le chef de file doit justifier d'une solvabilité supérieure ou égale à 20%. La formule du ratio de solvabilité pour chaque année est comme suit :</li> </ul>	
	$\frac{\textit{Capitaux propres}}{\textit{Total du Bilan}} \geq 20\%$ L'administration peut demander aux candidats toutes pièces justifiant les calculs du taux de solvabilité.	
Annexes	Annexe 7-capacités financières du candidat	A supprimer
Page 7		Et la numérotation des annexes est rectifiée en conséquence.